

**Conseil municipal du vendredi 6 juillet 2018**

**Procès-verbal de séance**

L'an deux mille dix-huit, le six juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Procuration : Anne TRONCIN à Hugues TRUDET  
Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE  
Jean-Marie DOLLAT à Jean-Philippe DEVEVEY

Absent : Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Daniel CUENOT est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h15.

**I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 18 mai 2018**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2018.

**II. Attributions du Maire :**

○ Conseil communautaire de la CAGB du 29 juin 2018 :

En tant que délégué communautaire, le maire a assisté au conseil communautaire du 29 juin dernier.

Il indique que le sujet principal était celui du passage en communauté urbaine. Le principe a été approuvé à une très large majorité. Seuls neuf élus ont exprimé un refus en votant contre (2) ou un doute en s'abstenant (7). Le Maire précise s'être abstenu.

Le Maire rappelle que les communes seront invitées par le président de la CAGB à se prononcer sur ce projet. Elles disposeront d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier. Le projet de communauté urbaine sera adopté s'il remporte la majorité qualifiée, c'est-à-dire plus de 2/3 des communes représentant 50 % de la population, ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population.

S'en suit un débat sur l'opportunité du projet.

Le Maire indique que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 31 août. D'ici là, il invite les adjoints et conseillers municipaux à prendre connaissance des documents transmis par la CAGB.

Par ailleurs, le Maire indique que le projet de bouclage du contournement de Besançon était aussi à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Après la mise en service des voies de Montboucons en 2003 et des Mercureaux en 2011, l'achèvement du contournement ouest de Besançon par la RN57 entre dans sa phase opérationnelle, avec le projet de réalisation de l'aménagement de la section comprise entre les tours de l'Amitié et le giratoire de Beure.

Afin de mener à bien cette opération, des premières acquisitions foncières vont être nécessaires dès 2018 pour un montant estimé à 1 M€. La participation du Grand Besançon est attendue par l'Etat à hauteur de 37.5 %. Le président de la CAGB a indiqué vouloir négocier le taux de participation à la baisse ; 25 % lui paraissant un maximum.

Après débat, les membres du conseil communautaire ont approuvé à une très large majorité (quelques voix contre) le principe d'une participation financière à verser à l'Etat, maître d'ouvrage.

Le Maire rappelle que cette opération est inscrite en études au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. La clef de financement est aujourd'hui la suivante : 50 % Etat, 12.5 % Région et 37.5 % autres collectivités. Au vu de l'estimation probable des travaux entre 100 et 120 millions d'euros, il craint que l'aménagement ne soit pas réalisé avant fort longtemps (2030).

○ Désignation des élus communaux référents dans le cadre du PLUi

Monsieur le Maire rappelle que la compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon depuis le 27 mars 2017.

Dans la perspective d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint au Maire, désigné par le conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à un appel à candidature. Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY s'est porté candidat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY comme représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUi aux côtés de Monsieur le Maire.

○ Projet Grand Besançon – Territoire de Trail Grandes heures Nature

Le Grand Besançon souhaite consolider et accroître son identification comme territoire parfaitement adapté pour la pratique des disciplines Outdoor. Ce positionnement s'est traduit en ce début d'année 2018 par le lancement de l'estampille Grandes heures Nature regroupant sous un même chapeau les événements du territoire associés à cette thématique de l'Outdoor.

Ainsi, le Grand Besançon construit un espace permanent dédié au Trail accompagné par la société Trace de Trail, sur un principe identique à celui des itinéraires de randonnée pédestre et VTT.

Cet espace permanent sera composé de 11 circuits de niveaux de difficulté variés, du niveau vert au niveau noir, regroupés en 2 points de départs situés sur le site de la Rodia et au niveau du stade d'Avanne - Aveney.

Ces circuits traverseront le territoire de 13 communes de l'agglomération du Grand Besançon de manière à valoriser et mettre en lumière leur territoire, pour un total de 185 km de parcours permanents balisés.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention entre la communauté d'agglomération du Grand Besançon et les communes traversées par les circuits.

Pour ce projet, la commune prendra à sa charge l'entretien de l'emprise du chemin et le Grand Besançon assurera l'implantation et entretien du balisage, de la signalétique et des équipements de confort.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide les circuits du projet Grand Besançon – Territoire de Trail Grandes Heures Nature empruntant le territoire de la commune de Larnod ;
- Valide la répartition des tâches entre la commune et le Grand Besançon pour la mise en place et la pérennité de ce projet ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Grand Besançon.

○ Aménagement de la route Royale

Le maire rappelle que le projet prévoit notamment la réhabilitation de la chaussée, la création d'un trottoir aux normes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et la création de carrefours plateaux aux intersections, afin d'inciter les usagers à respecter la limitation de vitesse.

Il poursuit en indiquant que le dossier de consultation d'entreprise prévoit une tranche ferme et quatre tranches optionnelles :

- Tranche ferme section entre la route de la Gare et la rue des Fins du Verger ;
- Tranche optionnelle n° 1 section entre le rue des Fins du Verger et l'accès au stade ;
- Tranche optionnelle n° 2 section entre l'accès au stade et le chemin du Rocher de Valmy ;
- Tranche optionnelle n° 3 parking du stade ;
- Tranche optionnelle n° 4 réfection des 3 impasses route Royale.

Le maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Le Bureau du paysage, proposant l'attribution du marché à l'entreprise BONNEFOY.

Au vu du budget communal approuvé en avril dernier, le Maire propose dans l'immédiat de notifier la tranche ferme à l'entreprise BONNEFOY afin d'engager les travaux fin septembre. Il propose aux membres du conseil municipal d'examiner les possibilités financières pour le prochain conseil municipal, en vue d'affermir tout ou partie des tranches optionnelles avant la fin de l'année.

Le Maire signera le marché portant sur la tranche ferme d'un montant de 181 729,90 € HT en application de délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2018.

### **III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :**

#### o Adjoint à l'urbanisme

Le Maire donne la parole à Jean-Philippe DEVEVEY, adjoint au maire.

Il présente les décisions prises par la commune dans la cadre de l'application du droit des sols :

- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0010 ; décision de non opposition accordée à M. Arnaud BRIERE le 17 avril 2018 pour la rénovation des menuiseries extérieures.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0014 ; décision de non opposition accordée à M. Romain KIEFFER le 23 juin 2018 pour l'agrandissement d'une terrasse en bois.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0015 ; décision de non opposition accordée à M. Guy PITALLIER le 27 février 2018 pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Permis de construire n° PC 025 328 18 C0001 ; décision de non opposition accordée à M. Thierry ANDREY le 25 mai 2018 pour l'extension d'une maison individuelle.

### **IV. Questions diverses :**

Le Maire indique que l'auteure de BD et illustratrice de livres jeunesse « Edith » sera présente à la bibliothèque communale de Larnod le vendredi 14 septembre 2018 à 18h.

A cette occasion elle présentera notamment sa dernière BD intitulée « Emma G. Wildford », sélectionnée au festival d'Angoulême en 2018.

Jacky AVIS demande si la commune a des nouvelles de la cession de terrain au profit de Monsieur et Madame BEAUPRÉ ; le Maire lui répond par la négative.

Jean-Jacques CLAUSSE indique que l'un des panneaux indiquant le Rocher de Valmy est très endommagé, le Maire lui répond que la commune envisagera son remplacement dès que possible.

Jean-Philippe DEVEVEY regrette l'absence régulière de Tony ANDREY aux réunions du conseil municipal. Le Maire lui répond qu'il l'a relancé à plusieurs reprises et que celui-ci ne semble plus motivé par les affaires communales. Il poursuit en indiquant qu'il n'est pas possible de mettre fin à un mandat d'élu sans l'aval de l'intéressé.

Serge BERGEROT et Jean-Jacques CLAUSSE font part des incivilités régulières aux abords du stade.

En raison de la fin des Temps d'Activités Périscolaires, Daniel CUENOT signale que la commune a invité les animateurs de TAP à un moment de convivialité le mercredi 4 juillet 2018. Il poursuit en indiquant que la commune a remis à chaque élève de CM2 une encyclopédie jeunesse « 1001 questions réponses pour s'informer, s'étonner et apprendre ! » pour leur départ de l'école de Larnod.


Le Maire revient sur la réunion publique du 26 juin dernier portant sur la participation citoyenne. Plus d'une cinquantaine de personnes y ont assisté. A cette occasion, la gendarmerie de TARRAGNOZ a rappelé notamment les mesures de prévention élémentaires pour lutter contre les cambriolages. Une trentaine d'habitants se sont d'ores et déjà proposés pour participer à ce dispositif d'alerte et de surveillance.

Serge BERGEROT signale un nouveau vol dans la salle des associations ; le four micro-ondes a disparu depuis quelques jours.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 22h45.

LARNOD, le 16 juillet 2018

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

